



**INTERCO RHÔNE  
MÉTROPOLE DE LYON**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Lyon, le 2 octobre 2017

# LES ÉCHOS

## CT du 29 septembre 2017

### CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA MÉTROPOLE

Les deux collectivités, Ville de Lyon et Métropole, ont souhaité créer un service commun de documentation. Ce service sera implanté au sein de l'Hôtel de la Métropole.

La **CFDT** a interrogé le calibrage des postes (13 postes pour 16 000 bénéficiaires) et les difficultés prévisibles lors de la phase d'installation (premier semestre 2018)

VOTE :

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> 2 voix	UNSA 2 voix	FNACT- CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette 1 voix
Contre	<b>Abstention</b>	Contre	Contre	Abstention	Pour	Abstention

L'administration = POUR à l'unanimité

Dossier adopté

### MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE DE COOPÉRATIONS ET LECTURE PUBLIQUE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION AVEC LA VILLE DE LYON

Après 2 années de délégation au département du Rhône de ce service qui relève d'une compétence obligatoire, la Métropole souhaite se saisir de cette compétence. Afin d'assurer la continuité du service, la Métropole a choisi le partenariat avec une grande bibliothèque, celle de la Ville de Lyon.

Pour ce dossier, la **CFDT** souligne les points positifs : de nouveaux services sont mis en place, maintien du budget dédié à cette mission.

VOTE :

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> 3 voix	UNSA 2 voix	FNACT- CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette 1 voix
Contre	<b>POUR</b>	Contre	Abstention	Abstention	Pour	Contre

L'administration = POUR à l'unanimité

Dossier adopté

### RÉVISIONS DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE GRADE POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE A, B ET C

## DOSSIER INSCRIT EN CT À LA DEMANDE DE LA CGT, CFDT, UNSA ET CFTC

L'intersyndicale CGT-**CFDT**-CFTC-UNSA demande la révision du régime indemnitaire de grade de la Métropole pour les agents pour les raisons suivantes :

- la convergence des régimes indemnitaire de grade existant à la métropole de Lyon pour assurer une équité entre les agents occupants le même grade,
- une revalorisation de 104€ mensuelle pour tous les grades du nouveau régime de grade métropolitain afin de reconnaître l'effort professionnel de tous les agents dans la création de la Métropole,

VOTE :

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> 3 voix	UNSA 2 voix	FNACT- CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette 1 voix
Pour	<b>Pour</b>	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

L'administration = 9 contre et 1 abstention

**Dossier avec avis favorable du CT mais qui sera sans suite du fait de l'avis défavorable de la collectivité.**

### **REVALORISATION DE LA VALEUR FACIALE DU TITRE RESTAURANT AVEC MAINTIEN DU TAUX DE PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR**

## DOSSIER INSCRIT EN CT À LA DEMANDE DE LA CGT, CFDT, UNSA ET CFTC

L'intersyndicale CGT-**CFDT**-CFTC-UNSA demande la révision de la valeur faciale du ticket restaurant pour renforcer le pouvoir d'achat des agents, favoriser le commerce local, participer à l'accès à une alimentation équilibrée ; soit un ticket restaurant à 9€ avec un taux de participation de l'employeur à 60%.

VOTE :

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> 3 voix	UNSA 2 voix	FNACT- CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette 1 voix
Pour	<b>Pour</b>	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

L'administration = 9 contre et 1 abstention

**Dossier avec avis favorable du CT mais qui sera sans suite du fait de l'avis défavorable de la collectivité.**



Les organisations syndicales CGT-**CFDT**-CFTC-UNSA ont présenté 2 dossiers à ce Comité technique afin de défendre le pouvoir d'achat des agents et l'effort professionnel de tous pour faire vivre et fonctionner la Métropole de Lyon.

Prochain CT : Lundi 9 et jeudi 19 octobre